

a.
210

performance

danse

rencontres

concerts

fête

expérience

théâtre

atelier

blackout session

musique

invitation

médiation

Guide de
programmation

Comment s'élabore une saison ?

L'atelier 210 propose plusieurs cadres de programmation :

En Arts de la scène :

- **Les productions déléguées** : des créations que nous accompagnons avec un support administratif et financier, un apport en coproduction, et de l'accueil d'une série de 5 à 10 représentations (2 à 3 par saison).
- **Les coproductions** : des créations que nous soutenons par un apport en production, en plus de l'accueil d'une série de 5 à 10 représentations (3 à 4 par saison).
- **Les accueils** : de créations qui ont déjà tourné et qui sont accueillies dans notre programmation pour une série de représentations variable.
- **UNICORN** : un festival de performances dans l'espace public, à destination des familles dans le quartier d'Etterbeek. 1 fois par saison.

En musique :

- Actuellement en période de recrutement d'une nouvelle programmeuse musique, nous choisissons de mettre en stand-by le processus de programmation jusqu'en juin 2027 afin de laisser la nouvelle personne s'installer dans sa fonction.

Comment nous soumettre un projet/un spectacle en Arts de la scène ?

Si vous souhaitez nous soumettre un projet de spectacle, pour une potentielle coproduction, voire production déléguée : **envoyez un mail à lea@atelier210.be** avec :

- Quelques lignes qui mettent en contexte votre désir/votre moteur par rapport à la matière que vous souhaitez aborder dans ce spectacle, et l'esthétique que vous envisagez.
- Éventuellement un dossier (mais ce n'est pas obligatoire).
- Tout autre élément que vous jugez pertinent.

Comment nous soumettre un projet en musique ?

En stand-by jusqu'en juin 2027

À quel stade de développement nous soumettre un projet ?
Quels sont les engagements de l'atelier210 dans le cadre d'une production déléguée ? Que proposons-nous aux artistes et compagnies dans ce cadre ?

En arts de la scène :

Nous souhaitons soutenir et accompagner des artistes sur toute la durée de leur création, jusqu'à la Première. Cela signifie que vous ne devez pas déjà avoir obtenu d'aide à la création de la FWB avant de nous proposer un projet.

Dans le cadre d'une production déléguée, l'atelier210 propose un pilotage administratif et financier du projet en concertation avec les artistes. Tout au long du montage de la production, nous vous accompagnons sur plusieurs démarches : recherche de coproducteurs éventuels, construction du calendrier de création de votre équipe, mise en place d'un retroplanning, demande du financement Tax Shelter... Ces démarches sont effectuées ensemble, dans un dialogue constant, chacune avec ses compétences et son expérience.

L'accompagnement en production déléguée comporte un accompagnement en résidence administrative de votre asbl, à partir de votre projet. Les termes et besoins spécifiques de la résidence administrative sont déterminés ensemble lors d'une première réunion. Le but est de fournir des outils pratiques sur des questions concrètes, comme l'élaboration de budgets, le fonctionnement du Tax Shelter, les différents types de contrats, les barèmes salariaux, etc...

Il ne s'agit en aucun cas d'une formation déguisée : il s'agit d'instaurer un contact, des échanges entre les compagnies soutenues par l'atelier210, et d'aider à compléter une boîte à outils administrative, à partir des besoins concrets amenés par les artistes.

Nous ne prenons pas en charge la diffusion du spectacle, par contre, nous poursuivons l'accompagnement administratif/de production, notamment pour la remise des comptes.

En musique :

En stand-by jusqu'en juin 2027.

